

LA CASSIDAIGNE

2012

Sommaire :

- Pages: 2 Compte-rendu Assemblée Générale du 04 février 2012
7 Rapport moral exercice 2011
13 Rapport financier exercice 2011
14 Composition du Conseil d'Administration
15 Articles de presse. Photos animations 2011
24 Numéros utiles
25 Programme animations 2012

Yachting Club des Calanques de Cassis

BP 67 13714 CASSIS CEDEX

Siège social : Maison des Associations rue Séverin Icard 13260 CASSIS

www.yachting-club-calanques-cassis.com

Siret n°32591889400016

Secrétariat : François GARCIA

Tél/ Fax : 04 91 26 79 54

Téléphones utiles :

06 77 89 16 04 Roger GAVIN MILLAN

06 77 28 65 98 Jacques RONDET-GINTER

06 77 02 22 23 Robert CHARRON

Compte- rendu Assemblée Générale ordinaire du YCCC

04 février 2012 à 14 h30. Maison des Association Rue Séverin Icard 13260 CASSIS.
98 sociétaires sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

- * Accueil et mot du président Roger GAVIN MILLAN
- * Intervention de Jacques RONDET-GINTER Vice Président

Présentation des décisions de Janvier 2012 concernant le Parc National des Calanques

4 réunions ont eu lieu :

➤ Le 04/01/2012

Celle-ci émanait de la commission nationale des Parcs et selon elle, il faut inclure en cœur de Parc toute la calanque de Port-Miou avec les outils juridiques adaptés.

La calanque se prépare à avoir des équipements : la capitainerie a notamment installé un dispositif pour le traitement des eaux noires et grises pour les passagers.
De plus, la Mairie de Cassis souhaite renouveler le Pavillon Bleu dans la calanque.

La limite du cœur du parc serait au niveau de la trémie. La gestion des bouées ne dépendraient donc plus de la Mairie. Ceci poserait un gros problème car actuellement les passagers représentent une grande rentrée d'argent pour la Mairie et le montant de notre AOT pourrait subir une augmentation conséquente si ce revenu disparaissait.
Madame le Maire conteste cette délimitation du cœur de Parc et souhaite décaler celle-ci pour intégrer les bouées.

Actuellement la calanque est située en Aire Maritime Adjacente et en Cœur de Parc.

➤ Le 06/01/2012

Réunion du Conseil Scientifique et Pédagogique.

- Du 07/10/2011 au 17/11/2011 a eu lieu une enquête publique à laquelle sur 4458 contributions, 54 ont été favorables à la création du Parc.
Sur 450 bateaux de la calanque, 50 seulement ont participé à cette enquête publique....
Ceci est préoccupant car il ne faut pas oublier qu'il faut songer à une grande mobilisation éventuelle : l'objectif final est quand même de vider la calanque des bateaux.....

- La calanque de Port-Miou doit être en cœur de Parc entièrement.

- La limitation de pénétration en fond des calanques doit être à 400 m pour tout bateau à moteur. Ceci est valable également pour Port-Pin et En Vau.

- La présentation de la Charte est disponible au Club House du YCCC.

Celle-ci prévoit :

- la mise en place d'une gestion globale de mouillage avec des zones de mouillages fixes qui interdiront toutes autres façons de mouiller.
- Tous les bateaux ne disposant pas de cuve à eaux noires ne pourront pas mouiller également.
- La limitation des pollutions dues aux navires : ces derniers devront être équipés de boîtes à eaux noires et grises d'ici 5 ans. (Ceci pourrait être avancé en ce qui concerne Port-Miou).

- L'encadrement de la fréquentation et l'organisation des usages dans les fonds de calanques.
- La préservation et la restauration des paysages de Port-Miou avec notamment la restauration et la réhabilitation des bâtiments existants.

La Mairie s'est engagée à optimiser la mise en œuvre de mouillages légers et à libérer le plan d'eau au Nord pour la création d'une plage.

A noter, toute circulation automobile est interdite dans le Parc, or notre parking est situé en cœur du Parc.

Un parking devra être créé en dehors du Parc avec un système de navettes pour amener les visiteurs dans le Parc.

➤ Assemblée Générale du 20/01/2012

Le dossier a été accepté à 91 % et envoyé au ministère.

Entre début février et mi-avril le dossier sera étudié par le CNPN et le CNPI, puis sera validé (ou non..) par le Conseil d'Etat pour être par la suite transmis au 1^{er} ministre pour signature du décret qui devrait avoir lieu à la mi-avril.

Intervention de Mr Mamelli, président de l'UNPM, qui indique que ce projet est figé par l'Assemblée Générale du GIP et que c'est le Conseil d'Etat qui décide pour la définition juridique de création du Parc. Il s'agira donc d'accepter ou de refuser ce projet. Et si refus, il semble que tout projet de création du Parc sera alors abandonné.

- Examen des cartes concernant le Parc

Mr Rondet rappelle que la création du Parc entraînera des contraintes.

- o Il indique également les zones de pêche absolument interdites (notamment interdiction de pêcher à la Pointe Cacau et Soubeyran)

Question : Cette interdiction de pêcher concerne les professionnels ou les amateurs ?

Réponse : Elle concerne les deux catégories de pêcheurs.

Question : Et pour les Baux Rouges de Gardanne ?

Réponse : A priori, aucun changement à ce sujet.

Question : Est-il prévu pour les plaisanciers de Port-Miou, un tirage à terre à Port-Miou ?

Réponse : Mr Mamelli essaie de garder le tirage à terre de sécurité sur Port-Miou, mais celui-ci ne pourra, en aucun cas, servir pour le carénage.

Mr Mamelli intervient à nouveau pour indiquer qu'il faut attendre la décision du mois d'Avril. En effet à partir de là, il faudra voir l'organisation de la Calanque afin d'avoir des équipements de sécurité pour les 450 plaisanciers de Port-Miou qui sont dans un port.

Il faudra également s'occuper de la transmission des AOT pour les gens qui disparaissent ou qui s'en vont. Il faudra essayer de permettre un renouvellement car actuellement le statut juridique est trop précaire.

- o Réhabilitation du fond de la Calanque : ceci équivaut à enlever environ 100 bateaux pour faire une plage. Ceux-ci seront replacés ailleurs, ce qui signifie une ré-organisation du plan d'eau.
- o En Vau et Port-Pin : zones interdites à la navigation à 400 m du bord et à l'entrée de ces calanques, zone interdite également aux bateaux de plus de 20 m.

- Riou, Sormiou, Morgiou et Devenson seront des zones sans bruit : toute circulation à moteur sera donc interdite, seuls seront autorisés les passages à la voile.

A noter, depuis 2002, la Société Melrose explore pour effectuer une recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, et ce, sans aucune autorisation.

Deux problèmes notamment : risque de pollution très important et les ondes sismiques utilisées sont très dangereuses pour la faune.

Lors de l'Assemblée Générale du GIP du 20 janvier 2012, vote à l'unanimité pour que cessent ces recherches. Le préfet sera le porte-parole à l'Etat concernant les décisions du GIP.

Mr Mamelli précise que l'Union Nautique a adhéré à l'UNAN qui représente 45 000 adhérents au niveau national. Ceci afin de constituer un fond de garantie pour les actions en justice. L'UNAN doit se saisir de ce dossier pour engager une action en justice contre cette Société.

Question : Que pensez-vous de Cœur de Parc National ?

Réponse : Que du bien mais si la calanque est en zone d'adhésion, les droits des plaisanciers seront plus faciles à défendre. On ne sait pas encore ce qu'est exactement un Cœur de Parc mais le but est d'améliorer les AOT et ceci sera plus aisé en zone d'adhésion

Actuellement la Calanque est en zone de mouillage léger et non un port de plaisance : il n'y a donc pas de statut. Le fait que la Calanque ne soit pas un port au niveau juridique implique que les plaisanciers n'ont pas de droits particuliers. L'entrée en zone d'adhésion équivaut à une gestion par la Mairie et non par Paris.

Un résumé historique de la gestion de la Calanque est fait et il est dit, pour conclure, qu'il faut prendre en considération que Port-Miou est le dernier port de Cassis car le port de Cassis est passé en gestion privée.

Question : Où en est-on de la demande de feux à l'entrée de Port-Miou ?

Réponse : La demande a été faite, ceci notamment pour pérenniser l'envie de devenir un port . Le balisage du port, la mise en place de toilettes, douches et machine à laver dès cet été ainsi que la présence d'un tirage à terre de sécurité indiquent la volonté de devenir un port et non plus une calanque.

- **RAPPORT MORAL**

Présenté par François Garcia

Le texte intégral du rapport moral figure dans la Cassidaigne 2012 (Page 6) à

VOTE : Le rapport moral est voté à l'unanimité

- **RAPPORT FINANCIER**

Présenté par Roger Gavin Millan

Les documents Bilan exercice 2011 et Prévisionnel 2012 sont distribués aux sociétaires.

Le montant de la cotisation Club reste inchangé pour 2012 soit 50 €.

Le Club reverse 10 € par sociétaire au titre de l'adhésion du YCCC à L'UNPMC (2011)

Les comptes ont été mis à la disposition des sociétaires le 21 janvier 2012.

Aucune remarque particulière sur la trésorerie du Club n'a été soulevée.

VOTE : Le rapport financier est voté à l'unanimité.

- **SUBVENTION**

la subvention de 100 € attribuée aux sociétaires est reconduite pour l'exercice 2012 dans les conditions fixées lors de l'AG du 05 02 2011. (cotisations à jour depuis 2007, installation de boîtes à eaux noires, WC chimiques, matériels de sécurité obligatoire)

- **ANIMATIONS**

Plusieurs animations ont réuni un grand nombre de sociétaires : Paëlla, Plongée sous marine, Salon Nautique de la Ciotat, concours de pêche, accueil du 13 à la Voile à Port Miou, Nage palmée, Repas coquillages ,Arbre de Noel.

Le Nettoyage de la calanque aura lieu le **14 avril 2012** et sera clôturée par un apéritif offert par la Capitainerie.

Pour l'Arbre de Noel, les enfants et les petits enfants de sociétaires sont invités à cette manifestation.

ANIMATIONS REALISEES EN 2011

Samedi 22 Janvier 2011	Plongée sentier sous- marin
Samedi 29 Janvier 2011	Nage avec palmes et gâteau des rois
Samedi 5 Février 2011	Assemblée Générale YCCC
Samedi 26 Février 2011	Plongée exercice
Samedi 5 Mars 2011	Plongée
Samedi 12 au Dimanche 20 Mars 2011	Salon Nautique La Ciotat
Samedi 19 Mars 2011	Plongée
Samedi 2 Avril 2011	Plongée technique
Samedi 16 Avril 2011	Plongée nettoyage de la Calanque et apéritif dinatoire
Samedi 7 Mai 2011	Plongée journée St Elme
Samedi 14 Mai Dimanche 15 Mai 2011	Croisière aux Embiez ou Frioul
Samedi 28 Mai 2011	Descente de la Sorgue
Dimanche 5 Juin 2011	Journée Nationale de nettoyage des massifs
Samedi 11 Juin 2011	Paëlla du YCCC avec balade en kayak
Samedi 2 Juillet 2011	Journée " Plongée pour Tous"avec repas champêtre
AOUT 2011	PERIODE VACANCES
Samedi 10 Septembre 2011	Sortie Voile " Femmes à la barre "

Samedi 17 Septembre 2011	Nuit pêche à la traîne
Samedi 24 Septembre 2011	Plongée sentier sous marin
Samedi 8 Octobre 2011	Plongée technique
Dimanche 16 Octobre 2011	Concours de Pêche avec Apéritif au YCCC
Samedi 5 Novembre 2011	Nage avec palmes et oursinade
Samedi 19 Novembre 2011	Plongée
Samedi 10 Décembre 2011	Arbre de Noël du YCCC
Samedi 17 Décembre 2011	Plongée repérage Posidonies

La liste complète des animations proposées aux sociétaires figure dans la Cassidaigne 2012.

- **ELECTION MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du YCCC.**

Un poste était à pourvoir. Aucune candidature n'a été enregistrée.

- **ELECTION DU PRESIDENT DU YCCC**

Roger Gavin Millan présente sa candidature et remercie les membres du bureau sans lesquels il ne pourrait pas réaliser tout ce qui est entrepris pour le club.

Roger GAVIN MILLAN né le 22 septembre 1950 à Marseille, demeurant 56 av. De Lattre de Tassigny 13009 Marseille, est élu l'unanimité.

- **DIVERS**

Quelques informations complémentaires :

Il est rappelé à tous les sociétaires que le Club House de l'YCCC est disponible sur simple réservation. Il suffit d'appeler le 04 91 26 79 54 ou le 06 77 89 16 04 et de laisser un message sur le répondeur/ fax. Il est préférable de ne pas attendre le dernier moment.

Par ailleurs, des kayaks sont également à la disposition des sociétaires pour une sortie dans les calanques. Il faut se renseigner au Club House pour la réservation.

L'Assemblée est levée à 16h 45.

Les sociétaires présents ont été conviés au pot de l'Amitié.

Christine Chassaing / Muriel Thomas/ François Garcia

Assemblée Générale du 04 février 2012

RAPPORT MORAL 2011 par François Garcia secrétaire général.

Au 31 décembre 2011 le YCCC compte 179 sociétaires à jour de leur cotisation.

Cette année a été marquée par les décès de plusieurs de nos sociétaires André Besson, Patrick Robert, Benoit Servajan, Lydia Tanner.....nous témoignons notre profonde sympathie à toutes leurs familles.

Par ailleurs le club a enregistré 5 démissions et 6 adhésions. Certains plaisanciers n'ont toutefois pas renouvelé leurs affiliations sans pour autant démissionner du YCCC. IL s'agit essentiellement de sociétaires absents du plan d'eau pour une durée indéterminée ou de changement de propriétaires de bateaux.

Le Conseil s'attache à maintenir un effectif stable nécessaire pour assurer notre représentativité au sein des différentes instances (UNPMC, GIP, Mairie de Cassis)

Au cours de l'exercice écoulé, l'action du conseil d'administration du YCCC a été conforme aux orientations définies par l'objet social de notre association.

Les décisions et prises de position, débattues lors des différentes réunions du bureau du YCCC, ou celles organisées par la municipalité de Cassis ou par le GIP ont eut pour objectifs constants la préservation des intérêts des sociétaires et le positionnement du Club au regard du projet de création du Parc National des Calanques.

En 2011, Le Conseil d'Administration s'est réuni 11 fois. Les comptes rendus peuvent être consultés au Club House de Port-Miou. Plusieurs réunions informelles ont permis la résolution de problèmes de gestion courante qui ne nécessitaient pas la convocation du Conseil.

Le Club a tenu son Assemblée Générale en février 2011, les Procès Verbaux, de l'assemblée, le rapport moral, le bilan financier et des diverses animations vous ont été présentés dans la Cassidaigne 2011.

Concernant l'activité du Conseil d'Administration, il est important de souligner la masse de travail effectuée au cours de l'année par les membres du bureau ; je vais vous présenter une liste non exhaustive des principales activités liées au fonctionnement du club :

Réunions mensuelles : 40 h

Réunions mairies, audiences 15 h

Réunions GIP : 20 h.

Animations (Nettoyage Calanque, paella, 13 à la voile, repas Coquillage, Arbre de Noël etc.) 200h,

Achats, organisation matérielle : 30 h

Secrétariat CR 50h , Assemblée Générale (préparation) 30h, CASSIDAIGNE (rédaction , mise en page) 60h , gestion administrative 40h , Trésorerie encaissement cotisations suivi , bilan mensuel , annuel 40h , Travaux divers internet : 15h .

Relations extérieures : Harmonisation des relations avec l'UNPMC, études documents cartes du GIP, documents mairie, enquête publique PNC : 50 h

Travaux entretien club house, atelier 20 H

Salon Nautique de la Ciotat : présence journalière sur le stand d'un membre du bureau.

Pour mémoire,

Photocopies : 4500.

Courriers expédiés : environ 600.

Toutes activités confondues, environ 650 h de travail et présence bénévoles sont nécessaire pour assurer une bonne gestion de notre Club. Sans tenir compte de l'aide apportée par des sociétaires lors de principales animations.

Le Conseil tient d'ailleurs à les remercier ici pour leur efficacité.

TRESORERIE : le bilan de l'exercice 2011 va vous être présenté. Le Conseil d'Administration a eu pour préoccupation de gérer au mieux les activités du Club en fonction du budget décidé lors de la précédente Assemblée Générale.

Lors du Conseil d'Administration du 4 mars 2011 Robert CHARRON a été nommé trésorier en remplacement de Michel AMEEDÉE démissionnaire.

En conséquence,

Le fonctionnement et l'intitulé des comptes de la Caisse d'Epargne sont modifiés comme suit:

Transfert du *Compte n°08004289951* (compte courant et du Livret A liaison) de l'Agence Caisse d'Epargne, 55 Ave. Des Olives -13013 Marseille, à l'Agence Caisse d'Epargne Marseille Rouvière.

Signature des chèques et ordres de paiements enregistrés à la Caisse d'Epargne:

Roger GAVIN MILLAN, Président

François GARCIA, Secrétaire Général.

Modification de l'intitulé des comptes :

YCCC

Roger GAVIN MILLAN ou François GARCIA

M.E.V.A.

Rue Séverin Icard

13260 CASSIS

Adresse postale pour la correspondance : YCCC BP 67 13714 CASSIS CEDEX

SUBVENTION pour l'installation de boîte à eaux noires.

La subvention de 100€ pour l'installation de boîte à eaux noires, WC chimiques, matériels de sécurité obligatoire est attribuée, sur demande, aux sociétaires à jour des cotisations depuis 2007.

La mise en conformité des navires au regard de la réglementation va devenir une préoccupation pour les plaisanciers qui ne sont pas équipés de ce type de matériel. Une majorité des sociétaires n'a pas encore utilisé cette subvention. (18 demande traitées en 2011) Elle est reconduite sur l'exercice 2012.

Sur la gestion des rejets polluants, la mairie de Cassis a procédé à l'installation de douches et toilettes avec raccordement au réseau sanitaire public. Ces équipements seront en service prochainement et mis

à la disposition des sociétaires des Clubs.

Parking du fond de la Calanque..... La création par la Mairie de Cassis d'une aire de stationnement réservée aux ayants-droits du plan d'eau a soulevé quelques polémiques. (Critères d'attribution, tarifs. Nombre de places, accès vandalisé) Toutefois il convient de constater que l'ensemble des utilisateurs sont satisfaits de cette possibilité de stationner à Port-Miou en période d'intense activité touristique. A souligner que la réalisation de ce parking avait fait l'objet de plusieurs demandes de la part du YCCC auprès de la mairie de Cassis, et ce depuis de nombreuses années.

ANIMATIONS.

Au cours de l'année écoulée, l'activité du Club, s'est articulée autour de différentes animations proposées aux sociétaires:

Plongée sous marine, Nage palmée à thème (délimitation de l'herbier de posidonies, paella, concours de pêche, sortie aux Embiez, repas coquillages, arbre de Noël, etc.)

En grande majorité gratuites, pour certaines une participation financière est demandée, ces manifestations s'achèvent toujours par un apéritif convivial, voire un repas pris en commun.

Le comité directeur constate que si certaines de ces manifestations emportent un vif succès au niveau de la participation des sociétaires, d'autres restent trop confidentielles et même ont du être annulées faute d'un nombre minimum de participants.

Nous vous rappelons que ces activités sont ouvertes à tous et que la commission animations met en œuvre toute son énergie et sa bonne volonté pour les réaliser.

Les informations concernant ces animations sont diffusées par le calendrier adressé en début d'année et rappelée dans la Cassidaigne et affichage au tableau du Club House.

En juin 2011, lors de l'accueil d'une étape du 13 à la voile et de la soirée organisée sur nos pontons, nous avons reçu les félicitations de la mairie de Cassis et du Comité Régional de la FFV.

SALON NAUTIQUE DE LA CIOTAT. 12 mars au 20 mars 2011

Le bilan de cette manifestation est positif.

Malgré un emplacement peu adéquat, de nombreux visiteurs ont été intéressés par les professions de foi et les activités présentées par les clubs de la Calanque. La cohésion de l'UNPMC a été bien ressentie par nos sociétaires.

Seul bémol, (le sujet a été abordé lors du CA de l'UNPMC du 13 avril 2011) une association adhérente à l'UNPMC a mis à profit sa présence au Salon pour tenter de rallier à sa cause des plaisanciers adhérents au YCCC.

NETTOYAGE DE LA CALANQUE :

Cette opération, organisée le 16 avril 2011 en collaboration avec la municipalité de Cassis et les autres Clubs de Port-Miou a connu un succès relayé par la presse.

Le YCCC pour sa part a rassemblé une soixantaine de plongeurs issus de différents clubs et autant de sociétaires. Une quantité importante de débris provenant de toutes origines a été évacuée. En fin de matinée plongeurs et bénévoles se sont retrouvés à la Capitainerie de Port-Miou autour d'un repas offert par la Mairie de Cassis. Dans le contexte de création du Parc des Calanques ces travaux d'entretien et de nettoyage donnent une image valorisante des plaisanciers de Port-Miou et de la municipalité de Cassis et démontre ainsi leur volonté commune de préserver cet environnement.

SECRETARIAT

En ce qui concerne le secrétariat, il a poursuivi sa mission de gestion administrative et réglementaire du Club en procédant à la rédaction et à l'archivage des divers documents: préparation et convocation à

l'assemblée générale, compte rendus des Conseils d'administrations et diverses réunions, Cassidaigne 2011, courriers, appels de cotisations et rappels, documents, statistiques adressés aux organismes de tutelles et aux sociétaires. L'ensemble de ces documents est consultable au Club House.

LICENCES FFV ; Sur instruction de la FFV, il est impératif que chaque demande de licence soit accompagnée de l'adresse Email de l'intéressé. Cout de la licence 2012 : 48,50€

Parc National des Calanques.

Mes amis viennent de vous informer ou vont le faire tout à l'heure sur l'actualité du projet de Parc National des Calanques.

A ce sujet je vous rappelle que le YCCC est membre titulaire du GIP des Calanques et a ce titre siège aux Assemblées et prend part aux débats et aux votes. Les représentants du YCCC et l'UNPMC ont argumenté avec ardeur et pugnacité le classement de Port-Miou en zone d'adhésion. Il n'a pas été facile de faire admettre nos positions souvent controversées.

Les plaisanciers de Port-Miou n'ont pas attendu la création du Parc National des Calanques ni les conseils bienveillants de la cohorte d'associations vertueuses et bien pensantes en matière d'environnement pour agir fermement, en partenariat avec la Mairie de Cassis, sur la qualité et le respect de l'environnement du plan d'eau et plus généralement du milieu marin .

Quand je consulte la liste des associations membres du GIP dont bon nombre d'entre elles se disent être les » sauveurs des Calanques » je n'ai pas souvenir les avoir rencontrés à Port-Miou lors d'opération de nettoyage aussi bien à terre que sous marins.

Chronologie 2011 du Parc National des Calanques

Un bref rappel des différentes phases d'élaboration du projet de Parc National des Calanques :

20 juin 2010 : présentation de la version 1

11 février 2011 : validation de la version 2 et présentation en CNPN et CIPN

Le CIPN Conseil Interministériel des Parcs Nationaux souhaitait en rester au périmètre proposé par l'Assemblée Générale du GIP à une rectification près qui s'avérait indispensable pour éviter un veto du Conseil d'Etat pour une erreur manifeste d'appréciation : réintégrer dans le cœur maritime l'entrée de la Calanque de Port- Miou jusqu'à la zone des A.O.T.

CNPM Conseil National de la Protection de la Nature dans sa séance du 15 février 2011, s'étonnait que la calanque de Port-Miou, comprenant notamment une source marine d'eau douce de première importance dans le Bassin Méditerranéen, ne soit pas en tout ou partie classée en cœur d'un parc national et ne doutait pas que ceci serait jugé comme relevant d'une erreur manifeste d'appréciation.

Les représentants d'associations favorables au passage intégral de Port-Miou en cœur de parc entendent clairement se mobiliser lors de la consultation de l'Enquête Publique

27 juin 2011 : validation de la version3 (avec quelques modifications) appelée version 3 .1

La polémique a été importante concernant la décision prise de maintenir de Port-Miou en zone d'adhésion, même si des concessions inévitables ont du être faites notamment sur l'entrée de la Calanque qui a été proposée en cœur de parc.

Dans la Version 3 il existait un problème de la cartographie qui mettait Port-Miou en cœur de parc marin.

Réactions.... Demande de correction de l'erreur matérielle constatée sur la carte n° 4 du périmètre du Parc.

En effet, l'accord entre la Ville de Cassis et la Préfecture tel qu'il a été oralement expliqué et présenté lors du vote de l'Assemblée Générale pour la Version 3, limite le cœur de parc à la zone sauvage et aux résurgences et s'arrête par conséquent à hauteur du premier mouillage passager et non à hauteur des trémies comme présenté sur la carte.

La représentation de cette limite sur le plan de délimitation des périmètres du projet de Parc National des Calanques figurant dans le dossier de concertation institutionnelle ne coïncidait pas avec le tracé convenu, ni avec la réalité des zones de mouillages

Le report de limite sur le plan était situé trop en amont dans la calanque, incluant à tort dans le cœur maritime la zone de mouillages passagers ainsi qu'une partie de la zone de mouillages permanents.

Cette délimitation relevait en conséquence d'une erreur matérielle manifeste qu'il convenait de corriger en déplaçant la limite entre le cœur et l'aire maritime adjacente de façon à tenir compte des zones de mouillages existantes, conformément à l'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) consentie par l'Etat à la Commune.

Mi-août à mi-octobre 2011 : Consultation institutionnelle des personnes morales associées sur la version 3.1

Du 17 Octobre au 17 Novembre 2011 : Enquête Publique

Le YCCC, suivant en grande partie les consignes de l'UNPMC et de la Mairie de Cassis, s'est prononcé en faveur de :

- La création d'un Parc National des Calanques.
- Pour l'inscription de la calanque de Port- Miou en Aire Maritime Adjacente.
- Pour la continuité d'activités nautiques douces au sein de la calanque de Port-Miou et le maintien des mouillages légers.
- Pour le développement et la pérennité d'activités sportives écologiques au sein du Parc, telles que
- Les régates encadrées par la Fédération Française de Voile, le Kayak de Mer et la Plongée sous Marine dont les clubs présents sur le site sont respectivement affiliés à la Fédération Française de Canoë Kayak et la Fédération Française des Sports Sous Marins.
- Que soit corrigée l'erreur matérielle constatée sur la carte n° 4 du périmètre du Parc.

Un document reprenant ce texte a été apposé dans le dossier mis à disposition en mairie de Cassis par la Commission d'Enquête Publique.

17 Décembre 2011 Rapport et conclusion de la Commission d'Enquête Publique

Il est recommandé dans le rapport d'Enquête : « Inclure en cœur de parc la totalité de la Calanque de Port-Miou, l'enjeu pour la partie maritime étant de réhabiliter les fonds en interdisant toute forme de rejet, ce qui nécessitera pour les décideurs la mise à disposition d'outils juridiques adaptés. »

Cet avis de la commission d'Enquête publique n'a pas été sans laisser l'ensemble des acteurs et usagers de la Calanque de Port Miou dans l'inquiétude quant à voir le plan d'eau intégrer le cœur de parc maritime. Il est toutefois regrettable qu'une faible proportion de plaisanciers de Port- Miou ne se soit déplacée pour exprimer leurs opinions et leurs observations sur le projet de Parc National des Calanques et principalement sur celui du classement de la Calanque.

Ce manque d'intérêt, n'a-t-il pas laissé place à une motivation plus importante de la part des pros Port Miou cœur de parc ? Ce qui n'aurait peut-être pas été sans interférer dans les conclusions de la commission d'Enquête Publique.

Mme le Maire de Cassis pour sa part maintenait dans une déclaration à la presse écrite je cite : "*On nous parle de restauration des fonds marins, mais nous n'avons pas attendu le parc des calanques pour mener à bien cette mission, affirme-t-elle, la Ville a dépensé 300 000 € en 2010 pour que la calanque soit préservée de toute agression possible. Elle est aujourd'hui la seule calanque d'Europe à avoir le pavillon bleu. Il y a quinze ans, l'eau était opaque, aujourd'hui, elle est limpide, la grande nacre est revenue, et nous comptons continuer à améliorer chaque année le plan d'eau et à réduire le nombre de bateaux.*"

La mairie maintient fermement une position qu'elle dit "inchangée depuis le début" : "Je m'oppose aux intégristes qui auraient voulu que 100 % du territoire de Cassis soient en cœur de parc, N'ayant pas souhaité s'exprimer tout de suite sur le rapport de la commission d'enquête publique, Danielle Milon se dit aujourd'hui rassurée par les engagements du secrétaire général de la préfecture et le GIP : "Ils nous ont affirmé qu'on ne reviendrait pas sur les accords qui avaient été pris.

04 Janvier 2012

Ultime phase de discussion avec le Préfet et les élus concernés. Le Président du GIP a pu trouver un consensus sur les derniers ajustements à apporter en termes de périmètre, réglementation des usages et gouvernance.

Parc National des Calanques - Calendrier, 2012.

20 janvier, Assemblée Générale du GIP. Suite aux conclusions de la Commission d'Enquêtes Publique, et aux avis rendus par l'autorité environnementale l'Assemblée Générale était appelée à se prononcer une dernière fois sur les modifications à apporter au projet de Parc National des Calanques telle qu'il avait été validé en Assemblée Générale de juin 2011.

Approbation par l'Assemblée Générale des dernières modifications de niveau local du projet de Parc National.

La Version 4 de la Charte est adoptée.

Concernant la Calanque de Port-Miou, cohérence avec l'actuelle AOT attribuée à la commune de Cassis sur Port-Miou, une mention a été ajoutée dans la charte, précisant que la commune de Cassis en conservera la gestion.

25 Janvier, Présentation du dossier par le GIP en Conseil National de la Protection de la Nature (commission parcs naturels régionaux et chartes de parcs nationaux.) en vue de l'avis final (consultatif)

06 Février, Présentation du dossier par le GIP en Comité Interministériel des Parcs Nationaux en vue de l'avis final (consultatif)

Février /Mi-Avril, Instruction du dossier par le ministère de l'Ecologie puis examen par le Conseil d'Etat.

Mi-Avril, Signature du décret de création du Parc National des Calanques par le Premier Ministre.

Voilà chers sociétaires un tour d'horizon de l'activité de votre club lors de l'année écoulée. Evidemment nous ne pouvons pas ici développer l'intégralité des travaux engagés par le Conseil.

En conclusion et au regard du présent rapport moral que je vais soumettre au vote de l'Assemblée, je peux vous dire, que vos administrateurs ont eut constamment à cœur de défendre les intérêts du YCCC . Ils sont particulièrement attentifs aux conséquences que la création du Parc National des Calanques et notamment le positionnement de Port-Miou en Zone Maritime Adjacente entraînera inévitablement sur nos statuts et usages de plaisanciers.

Je vous remercie de votre attention.

François Garcia

FINANCIER

YCCC

BILAN EXERCICE 2011



PRODUITS

DEPENSES

PREVISIONNEL	REEL	PREVISIONNEL	REEL		
Cotisations	9250,00	8948,00	Cotisation UNPMC	1800,00	1760,00
Licences FFV	900,00	767,00	Cotisation FFV	500,00	713,00
Animations	3000,00	1964,85	Licences FFV	500,00	337,00
Animation 13 à la voile	1800,00	1800,00	Animations	7000,00	5690,88
Apport compte bancaire	3400,00		Assurances	800,00	712,58
Intérêts bancaires	50,00	12,50	13 à la voile	1800,00	1812,76
			Fonctionnement	6000,00	4644,65
			Subvention YCCC	1800,00	1800,00
TOTAL	18400,00 €	13492,35 €	TOTAL	20200,00 €	17470,87€

Compte chèque au 31/12/2010 14522,41 €

Compte chèque au 31/12/2011 10543,89 €

SOLDE AU 31/12/2010	PRODUITS 2011	DEPENSES 2011	SOLDE AU 31/12/2011
14522,41 €	+ 13492,35€	--- 17470,87 €	= 10543,89 €
Livret A au 31/12/2010	42406,92 €		
Livret A au 31/12/2011	43290,39 €		

PREVISIONNEL 2012

PRODUITS		DEPENSES	
COTISATIONS ADHERENTS	9000,00€	COTISATION UNPMC	1800,00€
LICENCES FFV	880,00€	ADHESION FFV	600,00€
ANIMATIONS	4300,00€	LICENCES FFV	400,00€
APPORT COMPTE BANCAIRE	4200,00€	ANIMATIONS	7000,00€
INTERETS BANQUE	20,00€	FONCTIONNEMENT	6000,00€
13 A LA VOILE	1800,00€	SUBVENTION YCCC	1800,00€
		ASSURANCES	800,00€
		13 A LAVOILE	1800,00€
		TOTAL	20200,00€
TOTAL	20200,00€		

CONSEIL D'ADMINISTRATION YCCC 2012

Président	Roger GAVIN-MILLAN
Vice-Président	Jacques RONDET-GINTER
Secrétaire Général	François GARCIA
Secrétaire Adjoint	Christine CHASSAING
Trésorier	Robert CHARRON
Trésorier Adjoint	Daniel MAURY
Juridique	Nicolas OOSTERLINCK
Environnement	
Sports Nautiques	

Animations Techniques	Robert CHARRON, Jean-Michel GLAUDAS, Christine CHASSAING
Commission Technique	Christian DURANDEU (membre coopté)

La Capitainerie de Port-Miou nous communique :

Un grand bond en avant pour l'environnement.

Après des années d'attente, la calanque de Port Miou bénéficie désormais d'installations sanitaires.

Situé dans le bâtiment de la capitainerie, un espace composé de 3 WC et 3 douches est à la disposition exclusive des plaisanciers de la calanque.

L'accès 24h/24h à ces services se fera par un code ou une clé qui vous seront communiqués.

D'autre part, une panne flottante équipée d'un poste de récupération des eaux grises, des eaux noires et des fonds de cale vient d'être installée au droit de la capitainerie sur la rive nord de la calanque.

L'ensemble des ces services est mis gratuitement à la disposition des usagers permanents.

Deux nouveaux arguments en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux.

ARTICLE DE LA PROVENCE DU 11 février 2012 (Claude RIVIERE)

JOURNEE NETTOYAGE DE LA CALANQUE

Samedi s'est déroulée à Port Miou la "Journée calanque propre". Un grand nettoyage de printemps des fonds sous-marins de ce site unique, organisé en partenariat avec la ville de Cassis par toutes les associations de plaisanciers de la Calanque et le concours de nombreux clubs de plongée. Plusieurs élus étaient présents, dont Bernard Giraud, délégué à la vie maritime, représentant Danielle Milon, maire de Cassis, et Marc de Caneva, adjoint à l'environnement.

"Cette journée que nous organisons chaque année depuis 12 ans est devenue un grand classique, assure Roger Gavin-Millan, président du Yachting club des Calanques de Cassis. Pour la seconde fois, et c'est une grande satisfaction, elle réunit tous les acteurs, toutes les associations de la calanque, avec de nombreuses autres venues parfois de loin, autour d'un projet qui concerne la santé et donc l'avenir de ce site que nous aimons tant."

L'opération du jour a permis de remonter quelque 15 m³ de débris les plus variés, parfois énormes, moteurs, ferrailles, pneus et bidons en grand nombre... Tout cela remonté grâce à une chaîne humaine entre les plongeurs de fond, ceux de surface (soixante au total, appartenant à huit clubs) et autant de bénévoles à terre qui ont donné la main pour sortir de l'eau et charger dans les camions les immondices rapportés par les plongeurs. Il a fallu trois camions de la communauté urbaine MPM pour évacuer la récolte du jour vers la déchetterie.

"Ce magnifique travail en commun témoigne de la volonté commune de la mairie, de MPM et de tous les clubs de travailler à la préservation de cet environnement extraordinaire. La triste récolte d'aujourd'hui ne concerne que des résidus très anciens, ce qui démontre que les plaisanciers respectent désormais dans leur immense majorité la nature et de l'environnement. Le travail ainsi mené depuis plusieurs années va avoir des résultats, puisqu'il est pratiquement acquis que Port Miou sera en zone d'adhésion du futur Parc national des Calanques", a assuré Bernard Giraud en félicitant les acteurs de l'opération.

"La ville de Cassis, a-t-il encore ajouté, veut faire de Port Miou l'archétype d'une calanque bien gérée, avec des clubs responsables, la mise en place du tri sélectif, des tarifs qui n'ont pas changé depuis 3 ans pour les usagers permanents, l'installation de sanitaires à l'automne, la mise en place dès cet été de cinquante places de parking réservées aux usagers et, en juillet août, d'une navette qui desservira le village de 18 h à 24 h, pour permettre par exemple aux plaisanciers d'aller prendre un verre ou dîner sur le port sur le port."

Le mot de la fin est revenu à Marc de Caneva pour appeler les volontaires à participer à la grande opération de nettoyage des plages le 28 mai prochain.

Ils ont participé :Le Yachting club des Calanques de Cassis, la Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite, l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques, le Club Nautique de Port-Miou, l'Union des Plaisanciers de Port-Miou, Port-Miou Plaisance, la Section plongée et voile du CEA-AREVA de Cadarache, le CSL de la Gendarmerie, le Club Cassidain de Plongée, le CPS de Sorgues, le Club Subaquatique de Luynes, Eau Secours de Marseille, Orange Exocet de la Légion Étrangère.

PAELLA 11 JUIN 2011

ARTICLE DE LA PROVENCE (Claude RIVIERE)

LES EMBIEZ Septembre 2011

NAGE PALMEE et COQUILLAGES Novembre 2011

ARBRE DE NOEL décembre 2011

E-mail :subaquatiquesevigne@orange.fr
Contact :yachting-club-calanques-cassis.com

NUMEROS UTILES

MAIRIE de CASSIS	04 42 01 66 66
POMPIERS CASSIS	04 42 01 10 77 <u>OU</u> 18
POMPIERS EN MER PORTABLE	112
GENDARMERIE CASSIS	04 42 01 90 22 <u>OU</u> 17
POLICE MUNICIPALE CASSIS	04 42 01 17 17
SNCF CASSIS	3635
BUS	0811 88 01 13
CASSIS AMBULANCES	04 42 01 84 86
TAXI CASSIS	04 42 01 78 96
METEO MARINE	0892 68 02 13
SAMU	15
CROSSMED	04 94 61 71 10 <u>OU</u> 16
SNSM EN MER PORTABLE	1616
PORT DE CASSIS	04 04 42 01 74 59
PORT DE LA CIOTAT	04 42 08 62 90
PORT DE LA POINTE ROUGE	04 91 73 13 21
PORT MIOU	06 26 84 51 58
PORT MIOU FIXE	04 42 01 96 24
V.H.F.	CANAL 16

V.H.F. METEO MARINE PERMANENT	CANAL 63
VHF PORT MIOU	CANAL 9 ou 12

Calendrier animations 2012

Samedi 14 Janvier 2012	Plongée
Samedi 28 Janvier 2012	Plongée sentier sous marin et gâteau des rois
Samedi 4 Février 2012	Assemblée Générale YCCC
Samedi 25 Février 2012	Plongée exercice
Samedi 10 Mars 2012	Plongée
Samedi 17 au Dimanche 25 Mars 2012	Salon Nautique La Ciotat
Samedi 24 Mars 2012	Plongée
Samedi 31 Mars 2012	Plongée technique
Dimanche 1er Avril 2012	Concours de Pêche avec Apéritif au YCCC
Samedi 14 Avril 2012	Plongée nettoyage de la Calanque et apéritif dinatoire
Samedi 28 Avril 2012	Plongée
Samedi 12 Mai 2012	Plongée
Samedi 26 Mai 2012	Plongée
Samedi 2 Juin 2012	Descente de la Sorgue à la nage
Samedi 2 Juin 2012 (soirée)	Accueil Union des Plaisanciers du Vieux Port
Dimanche 3 Juin 2012	Journée Nationale de nettoyage des massifs
Samedi 9 Juin Dimanche 10 Juin 2012	Descente de rivière ou plongée
Samedi 23 Juin 2012	Paëlla du YCCC avec balade en kayak
Samedi 30 Juin 2012	Journée " Plongée pour Tous"avec repas champêtre
AOUT 2012	PERIODE VACANCES
Samedi 15 Dimanche 16 Septembre 2012	Croisière aux Embiez
Samedi 22 ou 29 Septembre 2012	Plongée Week-End
Samedi 6 Octobre 2012	Plongée technique

Dimanche 14 Octobre 2012	Concours de Pêche avec Apéritif au YCCC
Mercredi 24 au Dimanche 28 Octobre 2012	Festival Mondial de l'Image Sous Marine
Samedi 3 ou 10 Novembre 2012	Nage avec palmes et repas coquillage
Samedi 17 Novembre 2012	Plongée
Samedi 1er Décembre 2012	Plongée
Samedi 15 Décembre 2012	Arbre de Noël du YCCC

**ENTREPRISE PK2L 13
PEINTURE GENERALE RENOVATION TRAVAUX DIVERS
VOUS PROPOSE SES SERVICES**

Tel.06.31.99.42.91

Etude de toute proposition - DEVIS GRATUIT - Facilité de paiement - CESUS acceptés
Travail soigné avec respect de l'environnement
Pour les professionnels : "TVA. non applicable, art. 293 B du CGI."

**ENTREPRISE PK2L 13 - PEINTURE RENOVATION
VOUS PROPOSE SES SERVICES**

Tel. 06.31.99.42.91

PEINTURE RENOVATION DE VOTRE SOUS-MARINE

123 TTC* par jour pour bateau jusqu'à 8 mètres
153 TTC* par jour pour bateau de plus de 8 mètres
(Tarif unique par peintre - *Hors peinture)

DEVIS GRATUIT

Pour les professionnels : "TVA non applicable, art. 293 B du CGI."